



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 65 – Novembre 2008

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2008

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 novembre 2008.

I - Services à la population

Action Sociale

1.1 - Renouvellement de la convention d'objectifs pour la gestion des contrats d'avenir.

II - Direction Culture, Jeunesse et Sports

2.1 - Demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'opération 2009 « une ville, un sport, un champion ».

2.2 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour La Garenne en fête.

III - Services Techniques

Voirie, espaces verts

3.1 - Extension du stationnement payant sur voirie.

Service juridique, Marchés Publics

3.2 - Appel d'offres ouvert - Marché de service d'assurance pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de La Garenne-Colombes.

Urbanisme

3.3 - Acquisition d'un appartement correspondant aux lots 4 et 8 de la copropriété sise 3/5 rue Fernand-Drouilly à La Garenne-Colombes cadastrée section F numéro 28, appartenant au service des domaines.

3.4 - Acquisition d'une propriété située sans numéro rue Pasteur, cadastrée section D numéro 94 appartenant à l'indivision Renouf.

3.5 - Régularisation foncière secteur Place de Belgique - Zone de rénovation de Charlebourg 1970.

IV - Administration générale

Direction des Ressources Humaines

4.1 - Modification du tableau des emplois.

4.2 - Elus communaux - indemnités de fonction du Maire.

V - Divers

5.1 - Décisions.

5.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 02, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Communication des délégations de vote : M^{me} Labrousse à M. Juvin, M^{me} Roussillon à M. Hervo, M^{me} Raimbault à M. Dubois, M. Dransart à M. Chaillet, M^{me} Vaussoué à M. Butet, M. Pouilly à M^{me} Mangeard, M. Pinta arrivera en retard et, en attendant, donne délégation à M^{me} Lioret, M. Citerne à M^{me} Fommarty, M^{me} Kalfon à M^{me} Gaillabaud, M. Graux à M^{me} Thimel à partir de 20 heures 15 puisqu'il va nous quitter, M. Ballin à M^{me} Vingerling, M^{me} Haberah à M. Barraquand et M^{me} Bavcevic à M. Macé.

Le secrétaire de séance, j'ai une candidature de M. Dubois.

Y a-t-il d'autres candidatures ? M. Macé est candidat ?

M. Macé

Non, je présente la candidature d'Adélaïde Naturel et voudrais excuser M^{me} Bavcevic qui a été retenue pour une opération et qui ne pouvait donc être présente ce soir.

M. le Maire

Nous lui souhaitons tous nos vœux de rétablissement ; vous lui ferez parvenir de notre part.

M^{lle} Naturel et M. Dubois sont candidats.

Nous votons.

Qui est pour M^{lle} Naturel ? 4 voix.

Qui est pour M. Dubois ? 31 voix.

Je vous remercie.

(Mme Roussillon entre en séance.)

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 novembre 2008.

M. le Maire

Des remarques particulières ? Vous l'avez reçu ? Pas de souci ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

Le point suivant, ce sont les questions inscrites à l'ordre du jour ; on n'a pas mis un point à l'ordre du jour.

I - Services à la population

Action Sociale

1.1 - Renouvellement de la convention d'objectifs pour la gestion des contrats d'avenir.

M^{me} Mangeard

Mes chers collègues, en 2005, l'État, le Conseil général et la Ville de La Garenne-Colombes ont signé pour deux ans une convention d'objectifs destinée à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI par le biais des contrats d'avenir.

Vu les résultats encourageants, une nouvelle convention prorogeant le dispositif d'une année a été signé fin 2007.

La présente convention arrive donc à expiration le 30 novembre 2008 et, à ce jour, le bilan est le suivant.

Sur 37 emplois proposés en mairie, 14 personnes ont retrouvé un emploi, une personne est en cours de recrutement, 10 contrats sont en cours et 12 personnes sont sorties du dispositif.

Considérant donc ces résultats positifs, il conviendrait de renouveler cette convention pour une année de plus.

C'est pourquoi je vous demande, chers collègues, d'autoriser M. le Maire, à signer la convention d'objectifs relative à l'embauche de personnes en contrat d'avenir et, bien évidemment, tous les documents y afférents.

Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard.

Des questions ?

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Mme Mangeard, sur le bilan 2007, pourriez-vous nous indiquer les motifs pour lesquels les 12 contrats d'avenir n'ont pas été renouvelés.

Merci pour votre réponse.

M^{me} Mangeard

En 2007, il y a eu sept personnes non renouvelées.

M^{lle} Naturel

Excusez-moi.

M^{me} Mangeard

Les sorties concernent souvent des personnes qui ont déménagé. Par exemple, j'avais une sortie déménagement à Marseille, une autre en mutation dans le Nord, une qui a trouvé un CDI depuis mars 2007, un emploi à la Ville de Suresnes, un reprographe qui a repris une entreprise ou créé une entreprise dans le domaine du montage vidéo, une personne dans le suivi soins et une personne qui, lorsqu'elle sort du dispositif, est reprise, bien évidemment, par l'insertion emploi.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard.

Des questions ? *(Aucune.)*

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

II - Direction Culture, Jeunesse et Sports

2.1 - Demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'opération 2009 « une ville, un sport, un champion ».

M. le Maire

M. Dransart n'est pas présent...

Chers amis, nous faisons une opération « *une ville, un sport, un champion* » ; il s'agit du Cross des écoles (1 700 participants), de la course des écoles (150 participants), de l'Athlécourse (900 participants) et du Triathlon (900 participants).

Cela nous coûte 27 800 euros par an.

Je vous demande de m'autoriser à demander une subvention au Conseil général.

Pour votre culture générale, nous avons obtenu 8 348 euros l'année dernière, c'est-à-dire un tiers.

Je pense que personne ne s'y opposera.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

2.2 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour La Garenne en fête.

M. Perrée

En juin 2009, en raison d'un calendrier chargé, élections européennes le 7 juin, entre autres, la Ville célébrera conjointement les fêtes de La Garenne-Colombes et la fête de la musique les 19, 20 et 21 juin.

Évidemment, on retrouvera les rendez-vous habituels (brocante, etc.), ainsi que les animations musicales traditionnelles.

Le seul changement est que la parade finale sera remplacée par un grand pique-nique avenue Joseph-Froment.

Afin d'optimiser les moyens nécessaires à l'organisation de ces manifestations, je vous demande, mes chers collègues, d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil général une subvention.

M. le Maire

Merci.

En clair, on demande de l'argent ; je vous demande de m'autoriser à demander de l'argent. Vous voyez, c'est très formel.

Pas de remarque particulière ?

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Monsieur Perrée, le thème initial de la fête de La Garenne-Colombes était les « *contes et légendes* » ; qu'en est-il aujourd'hui ?

M. le Maire

Madame Naturel nous apprend, et j'apprends de sa bouche, que le thème était « *contes et légendes* »...

(Rires.)

Qui vous avez dit cela ?

Mme Naturel

M^{me} Descamps*.

(Discussion générale.)

M. le Maire

M. Perrée est toujours d'accord avec M^{me} Descamps* ; c'est un principe.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, bonsoir.

J'avais une question et une remarque.

Lors de la question orale, vous aviez répondu qu'il y avait concomitance entre la fête du vélo et la fête de La Garenne-Colombes. Avec ce nouveau calendrier, ce n'est plus le cas ; est-ce susceptible de changer notre position quant à la participation à la fête du vélo du 8 juin.

M. le Maire

C'est vrai qu'il nous est apparu finalement fou de faire le jour des élections européennes, le 7 juin, les fêtes de La Garenne-Colombes, parce qu'on ne peut pas y arriver en termes d'organisation : la tenue des bureaux de vote, la nécessaire présence de fonctionnaires municipaux dans la ville le jour des fêtes... Ce n'était pas possible.

C'est pourquoi, finalement, on a décidé de décaler cela fin juin. Sachant qu'on a la fête de la musique le 21, l'idée était de tout regrouper.

La fête du vélo, il faut qu'on trouve une solution... Il faut qu'on y travaille ; je suis d'accord.

M. Conway

Par ailleurs, le regroupement de la fête de la musique et de la fête de La Garenne-Colombes va faire, *a priori*, une économie d'échelle, puisque cela paiera une séance de nettoyage en moins...

M. le Maire

S'il n'y avait que le nettoyage, Monsieur Conway, en coût pour les fêtes de La Garenne-Colombes... Mais cela coûte un peu plus cher que le nettoyage. On fait cela depuis plusieurs années.

M. Conway

Ce n'est pas mal...

M. le Maire

Pas de remarque ?

Monsieur Billard ?

M. Billard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention porte sur une question déjà évoquée au sein de ce Conseil au sujet de la cérémonie interreligieuse.

Nous savons tous qu'il existe à La Garenne-Colombes une communauté musulmane. Je pense qu'il serait souhaitable d'adjoindre à cette cérémonie, où sont représentés les cultes catholiques, protestants et israélites, un représentant du culte musulman.

Je me souviens de la réponse que vous aviez faite à ce sujet, si j'ai bonne mémoire, à savoir qu'il n'y a pas de représentant officiel de ce culte dans notre commune.

Effectivement, le culte musulman n'est pas organisé de la même manière que les autres cultes en paroisses, diocèses et autres. Toutefois, il existe le Conseil français du culte musulman, officiellement créé en 2003 sous l'impulsion de Nicolas SARKOZY, alors ministre de l'Intérieur. Ce Conseil est décliné en Conseils régionaux du culte musulman, lesquels vous ont peut-être déjà approché ; des courriers avaient été lancés à cette époque.

Vous avez la possibilité de saisir le président du Conseil régional, M. Lhaj Thami Breze, afin qu'il nous recommande un imam officiant à proximité de La Garenne-Colombes, j'entends Colombes ou Nanterre, qui ont des lieux de culte musulmans sur leurs territoires respectifs.

Je tiens à votre disposition l'adresse de cette personne si vous souhaitez la contacter.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Billard.

C'est tout simple, les trois ministres des cultes qui officient aujourd'hui - c'est leur position -, notre pasteur, notre curé et notre rabbin, souhaitent que le ministre des cultes, et vous comprendrez pourquoi, soit celui qui officie à La Garenne-Colombes.

Qu'un imam qui n'officie pas à La Garenne-Colombes vienne nous trouver, un des trois ou moi - ce serait logique qu'il aille voir l'un des trois, puisque ce sont eux qui organisent, surtout le pasteur -, il n'y aura pas de problème.

Simplement, je ne sais pas qui il est. Personne n'est jamais venu se présenter à moi ; c'est curieux. J'ai eu la visite il y a trois semaines d'un nouveau pasteur baptiste à La Garenne-Colombes. Manifestement, il a l'air intéressé pour participer. Je lui ai d'aller voir le pasteur, le curé ou le rabbin et qu'ils s'organisent.

Qu'un ministre des cultes nouveau à La Garenne-Colombes vienne, ce serait avec plaisir ; encore faut-il qu'on en voie la tête.

Je suis preneur, mais j'attends qu'ils viennent.

M. Billard

Je vous remercie.

M. le Maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

III - Services Techniques

Voirie, espaces verts

3.1 - Extension du stationnement payant sur voirie.

M. le Maire

M. Hervo va vous résumer une situation que nous connaissons déjà.

M. Hervo

Nous en avons déjà parlé ; il s'agit tout simplement de procéder à l'ajustement du périmètre de stationnement payant dont nous avons eu l'occasion de parler lors de notre long débat sur le stationnement du centre-ville Nord.

Je vous rappelle qu'il s'agit de poursuivre le stationnement payant sur le boulevard de la République jusqu'au rond-point de l'Europe, de la partie remontante de la rue de l'Arrivée entre la gare et le pont de Charlebourg, l'avenue Condé dans son tronçon entre la rue Roussel et la place de Belgique, la rue Roussel proprement dite et la rue Fernand-Drouilly, pour redonner de la cohésion à l'organisation du stationnement payant autour de la gare de La Garenne-Colombes.

Les stationnements de la rue de l'Arrivée seraient tous des stationnements courte durée, deux heures, et les autres stationnements des stationnements longue durée, j'imagine, sans changement de régime par rapport à la situation actuelle, donc une durée de huit heures.

Ceci, bien sûr, ne change rien ni à la tarification, ni aux plages horaires de stationnement, ni aux jours de stationnement payants, c'est-à-dire tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

M. le Maire

Merci, M. Hervo.

Avez-vous des questions à M. Hervo ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, vous nous proposez ce soir un début d'extension du stationnement payant qui fait suite à des discussions que nous eues lors du dernier Conseil Municipal sur l'éventualité de réaliser un parking souterrain au niveau de l'église communale.

Vous justifiez cette première extension avec 83 places supplémentaires pour permettre aux commerçants d'avoir des places disponibles et donc de favoriser le commerce de proximité.

Sur le principe de favoriser le commerce de proximité qui connaît depuis quelques années des difficultés - malheureusement, ces difficultés s'accroissent ces derniers temps - nous sommes tous bien d'accord que nous devons tout faire pour le favoriser.

Mais ce que vous nous proposez ce soir me semble un peu en contradiction avec vos objectifs quand je vois l'extension boulevard de la République, où vous proposez une extension longue durée en face de commerces ; pourquoi n'est-ce pas une extension courte durée à ce moment-là ?

Vous proposez, par ailleurs, au niveau de la gare, une extension courte durée à un endroit où il n'y a quasiment pas de commerces et encore moins rue Fernand-Drouilly ou rue Roussel.

Pourquoi mettre en avant le commerce de proximité pour justifier une extension qui nous paraît, dans ses motifs, infondée ?

Par ailleurs, ne cherchez-vous pas, Monsieur Hervo, puisque c'est vous-même qui l'avez dit lors du dernier Conseil Municipal, à commencer à préparer les Garennois sur une extension complète du stationnement payant sur la ville, en particulier dans les quartiers du centre, qui sont directement concernés par votre proposition ce soir, en attendant certainement de réfléchir sur le quartier des Vallées et sur le quartier des Champs-Philippe ?

En l'état actuel de ce dossier, nous sommes opposés à votre proposition qui nous semble en contradiction par rapport aux objectifs que vous avez affichés.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je ne suis nullement surpris, Monsieur Macé, de votre avis négatif sur un sujet qui, si vous étiez à notre place, aurait fait, de notre part, j'en suis certain, l'objet des mêmes conclusions, mais cela ne fait rien.

Je commencerai par dire que je n'ai jamais dit lors du dernier Conseil Municipal qu'il s'agissait de préparer les Garennois à quoi que ce soit. Nous avons présenté une analyse, un diagnostic de la problématique du stationnement en centre-ville.

M. Conway a beaucoup plus longtemps que moi proposé de développer d'autres approches de cette problématique. Vous-même et M. Billard surtout, dont je suis à peu près persuadé que vous êtes entièrement d'accord avec nous, avez trouvé de bons arguments pour ne pas voter cette mesure ; peu importe...

Aujourd'hui, quelle est la réalité purement technique ? Parce que c'est purement technique ; ce n'est pas de la politique.

Le boulevard de la République est en stationnement longue durée, huit heures. On a eu l'occasion la dernière fois, dans le débat, de constater que cette durée de huit heures était probablement inappropriée, mais il n'est pas imaginable de la modifier en dehors d'un contexte beaucoup plus général qui implique la réalisation de parkings, donc la longue durée est de huit heures et reste de huit heures.

L'ensemble du boulevard de la République est en stationnement huit heures, sauf un petit bout où il y a quelques commerçants ; ce ne serait pas cohérent d'un bout à l'autre du boulevard de la République.

Sur la rue de l'Arrivée, effectivement, il n'y a peut-être pas beaucoup de commerces à défendre dans la partie remontante de la rue de l'Arrivée, mais pourquoi revenir sur le parking gratuit aux usagers de la gare de La Garenne-Colombes qui ne sont probablement pas des Garennois, qui viennent le matin pour prendre le train et repartir le soir ?

Pourquoi ne pas aussi protéger les Garennois contre le stationnement abusif dans sa durée d'usagers de la gare de La Garenne-Colombes dans le secteur Conté, Fernand-Drouilly et Roussel ?

C'est tout simplement ce constat de bon sens, qui n'est rien d'autre que l'application à ces rues des principes de réglementation du stationnement qui avaient été mis en vigueur depuis fort longtemps dans la rue de l'Arrivée partie descendante, dans la rue Dumont d'Urville et dans le secteur de la place du Général Leclerc.

On peut être contre, mais je suis persuadé que cela ne peut qu'améliorer le fonctionnement de ces quartiers et éviter leur saturation par les usagers de la gare de La Garenne-Colombes.

D'ailleurs, un de ces jours, vous nous reprocherez de ne pas faire la même chose à la gare des Vallées.

M. le Maire

Isabelle Juvin ?

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur Macé, si je vous ai bien suivi, ce n'est pas tant le principe même de l'extension du stationnement payant que vous reprochez, mais plutôt le distinguo, la découpe courte durée et longue durée. Vous auriez voulu, par exemple, que le boulevard de la République soit en courte durée, parce qu'il y a des commerçants. Est-ce cela ?

M. le Maire

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Juvin-Marleix, je reprends vos justifications ; ce sont les vôtres, pas les miennes.

Vous nous dites qu'il faut étendre le stationnement payant, parce que près des commerçants, c'est utile pour faire vivre le commerce de proximité. OK, c'est un choix louable en tant que tel.

Or, quand on voit les décisions ensuite que vous appliquez, elles me semblent contradictoires par rapport à ce choix, en particulier boulevard de la République où vous proposez un stationnement longue durée.

A la différence d'aujourd'hui, les gens, au lieu de se garer et de ne rien payer, peuvent se garer, payer deux euros - ce sera la différence - et rester toute la journée. Par rapport à la vie du commerce local, cela ne va pas changer, me semble-t-il, grand-chose.

En termes de cohérence, il nous semblait préférable d'appliquer la courte durée par rapport au commerce de proximité, comme vous l'avez fait rue Voltaire ou avenue Joseph-Froment. C'est cette contradiction par rapport à cet objectif. Cela aurait pu être un autre objectif et, à ce moment-là, pourquoi pas longue durée ? C'est autre chose. Là, par rapport à ce que vous mettez en avant, cela nous semble contradictoire.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Quelqu'un veut-il la parole ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je suis d'accord avec ce dispositif, puisqu'il vise à soulager notamment le quartier de commerces de la place du Général-Leclerc qui, rappelons-le, dans le diagnostic du déficit de stationnement, regroupait la majeure partie des places qui manquaient.

J'approuve donc totalement le fait de rendre ici le stationnement plus fluide, ce qu'ils appellent, dans les recommandations, « *le traitement au fil de l'eau* ».

Dans ce quartier, autant vous n'avez pas, très justement, appliqué le stationnement payant sur l'impasse Conté, autant il me semble que la même logique devrait prévaloir pour le bout de la rue Roussel et Fernand-Drouilly. En revanche, on pourrait rendre payante la rue du Renard qui permettrait de desservir les commerces de proximité, les restaurants, etc. à proximité du boulevard National.

Concernant le boulevard de la République, je rejoins Christophe Macé sur le côté contradictoire. En revanche, j'imagine difficilement pour un usager de se retrouver tout d'un coup, brutalement, avec une réglementation du mode de stationnement qui changerait.

Je pense que cette instance a conduit à cela, mais à terme, il faudra éventuellement se poser la question d'allonger, si jamais il le fallait, mais il faut vraiment une réflexion plus globale pour voir si cela soulagerait et améliorerait les commerces sur le boulevard de la République.

M. le Maire

Allonger ?

M. Conway

Allonger la zone courte durée sur le boulevard de la République.

M. le Maire

Entendu.

Merci infiniment, Monsieur Conway.

D'autres questions et remarques ? (*Aucune.*)

On va passer au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.
4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. Conway.

Service juridique, Marchés Publics

3.2 - Appel d'offres ouvert - Marché de service d'assurance pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de La Garenne-Colombes.

M^{me} Roussillon

Mes chers collègues, le marché des services d'assurance pour la Ville conclu en janvier 2004 pour une durée de cinq ans arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Vous vous souvenez qu'en 2007, il a été procédé à la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS pour optimiser, entre autres, l'efficacité de la commande publique.

C'est pourquoi la Ville relance une procédure d'appel d'offres ouvert au niveau européen pour les services d'assurance pour la Ville et pour le CCAS.

Ce marché reprend toutes les prestations de l'ancien marché. Il est composé de six lots. Les cinq premiers restent identiques et un sixième lot a été créé, « *tous risques expositions* », et a été spécifiquement séparé du lot n° 1 parce qu'il augmentait le taux du dommage aux biens. Il s'agit d'assurer plus spécifiquement tout ce qui est relatif aux expositions municipales, tout objet de valeur ; c'est une assurance propre à cette activité.

Il est intéressant de voir que pas mal de sociétés ont candidaté ; elles sont 11.

La CAO a statué le 28 octobre dernier ; vous avez la répartition par lot dans la délibération.

Le montant total du marché, tous lots confondus, s'élève, pour la Ville à 124 091,84 euros et à 2 813,09 euros pour le CCAS.

Il est à noter que pour l'ensemble des lots du marché, la Ville réalise une économie globale assez significative de 47 046,14 euros à prestations égales, ce qui est dû, en général, à la baisse de certains taux.

Je peux vous signaler également qu'il y a eu assez peu de sinistralité dans ces cinq dernières années ; ceci explique cela.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Roussillon, pour cette proposition d'économie !

Pas de remarque particulière ?

On fait une économie de combien au total ?

M. Lieberherr

47 000 euros.

M. le Maire

Ce n'est pas mal.

Parfait ! Bravo !

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *unanimité*

Urbanisme

3.3 - Acquisition d'un appartement correspondant aux lots 4 et 8 de la copropriété sise 3/5 rue Fernand-Drouilly à La Garenne-Colombes cadastrée section F numéro 28, appartenant au service des domaines.

M. le Maire

C'est une affaire dingue ; je la résume comme cela. Depuis 2002 ou 2003, nous voulons acheter l'appartement dit « *Martinetti* », du nom du propriétaire. M. Martinetti, qui est décédé en 1993, n'avait ni descendant, ni ascendant, ni conjoint ; aucun testament n'avait

été trouvé. Nous avons décidé d'acheter l'appartement, qui était le dernier dont nous avons besoin pour disposer de l'immeuble. On nous a dit : « *il n'y a pas de descendant, donc c'est bon, on peut faire une proposition aux domaines, etc.* »

En 2004, des recherches généalogiques aboutissent, malheureusement, et on ne trouve pas un descendant, mais 21, brutalement, donc 21 descendants qui disent : « *moi, j'ai intérêt à agir dans cette affaire* ».

L'affaire se complexifie, d'autant que le service des domaines fait une évaluation du bien à 15 000 euros. Vous imaginez 15 000 euros à partager entre 21 personnes qui n'ont jamais entendu parler du M. Martinetti et de l'appartement et qui se voient proposer 15 000 divisés par 21. Chacun dit : « *qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Un appartement, c'est bien supérieur à 15 000 divisés par 21* ». Comme il s'agissait d'un petit appartement à 15 000 euros, il a fallu les persuader. Tout cela a pris des années.

Finalement, le Tribunal de Grande Instance a rendu une ordonnance qui autorise le service des domaines à procéder à la cession de gré à gré de l'appartement à la commune pour un montant de 15 000 euros.

Mes chers collègues, je vous propose d'acheter cet appartement Martinetti au bout de, M. Martinetti étant décédé en 1993, 15 ans. Mystères du droit civil !

Pas de remarque particulière, pour 15 000 euros ?

M. Conway

À l'époque de l'achat, c'était en vue d'un centre d'hébergement d'urgence ; est-ce toujours d'actualité ?

M. le Maire

Je ne crois pas... Sur le PLU, il est indiqué qu'il y a un hébergement d'urgence dans le quartier, mais l'immeuble en question, je vous invite à passer devant, vous allez comprendre que l'idée même d'y mettre qui que soit me paraît osée. C'est un immeuble qui, je pense, pourrait jouer dans un « *remake* » des « *Trois Petits Cochons* ». Le loup arrive et souffle... Il fait plutôt immeuble de paille.

M. Conway

Vous mettez dans le document : « *Aujourd'hui, la parcelle F 28 fait l'objet au Plan Local de l'Urbanisme d'une localisation au titre de l'article L 213-2c du code de l'Urbanisme pour la création d'un centre d'hébergement d'urgence* ».

M. le Maire

Pas cet immeuble, car ce dernier est inutilisable ; on ne peut pas le rénover... Passez devant, c'est une caricature d'immeuble qu'il faut voir disparaître ; il est dangereux, insalubre, tout ce que vous voulez... 15 ans inhabité...

M. Conway

Il va donc être démoli, mais par quoi va-t-il être remplacé ?

M. le Maire

Je ne sais pas. On travaille actuellement sur une réflexion plus large, car à mon avis, la vraie question, ce n'est pas la parcelle Martinetti, mais l'évolution du parcellaire situé le long de la voie ferrée, qui est dans un état piteux. Ce serait une erreur de se dire qu'on s'intéresse à la parcelle Martinetti sans parler du reste.

La question est plus régionale que locale.

Je n'ai pas de réponse à vous donner, si ce n'est qu'il faut avoir une réflexion globale sur le sujet et qu'il faut surtout acheter ce truc ; cela fait 15 ans qu'on essaie de l'acheter et c'est bien qu'on y arrive.

Pas d'opposition ? 15 000 euros ? Vendu ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

Merci.

3.4 - Acquisition d'une propriété située sans numéro rue Pasteur, cadastrée section D numéro 94 appartenant à l'indivision Renouf.

M^{me} Vingerling

Mes chers collègues, la propriété située rue Pasteur est incluse dans le périmètre de la ZAC des Champs-Philippe. Cette parcelle cadastrée D n° 94, d'une superficie de 176 mètres carrés, appartient aux conjoints Renouf, lesquels ont demandé l'acquisition à l'amiable.

Le 15 juillet, l'indivision Renouf a confirmé son accord pour céder sa propriété à la commune pour un montant de 175 000 euros, somme proposée par l'intermédiaire de M. Ducos de Lahaille, notre négociateur.

Par courrier en date du 30 juillet 2008, la Ville a accepté d'acquiescer ce bien sous réserve de l'accord du Conseil Municipal, au prix ferme et définitif de 175 000 euros, libre de toute occupation et toutes causes de préjudice confondues.

Les services fiscaux ont été consultés le 24 octobre 2008.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver l'acquisition de ladite parcelle du terrain nu situé rue Pasteur, cadastré section D n° 94, pour un montant de 175 000 euros et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de cette vente.

M. le Maire

Merci, Madame Vingerling.

Des questions sur l'indivision Renouf ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL

3.5 - Régularisation foncière secteur Place de Belgique - Zone de rénovation de Charlebourg 1970.

M. le Maire

M. Hervo de nouveau, qui va vous faire simplement un sujet compliqué.

M. Hervo

Oui, pas spécialement dans le détail, d'autant qu'on en a déjà parlé.

Il s'agit de la régularisation foncière entre le Département et la Ville du terrain de la place de Belgique et de la place du 11-Novembre-1918.

Nous pensions l'affaire réglée par les délibérations du Conseil général de juin 2007 et de la Ville de novembre 2007 transférant à titre gratuit les terrains du Département au bénéfice de la Ville.

En réalité, la chose était plus subtile, puisque ce transfert n'était pas entièrement véritable. En effet, un certain nombre de morceaux de la parcelle départementale sont grevés d'une servitude à usage exclusif de parking au bénéfice d'un certain nombre de propriétaires du secteur de rénovation Charlebourg 1970 et qu'à ce titre, ces parcelles grevées de servitudes ne peuvent appartenir qu'au domaine privé du Département et de la Ville.

Il s'agit tout simplement, pour ces éléments de parcelle, de corriger la transaction en les faisant muter, non pas du domaine public du Département au domaine public de la Ville, mais du domaine privé du Département au domaine privé de la Ville, ce qui ne change strictement rien pour personne, en particulier les utilisateurs bénéficiant de ce droit d'usage exclusif de stationnement.

Il s'agit d'une simple régularisation juridico-administrative d'une opération qui met enfin un terme à une opération d'échange entre la Ville de La Garenne-Colombes et le Département de la Seine initiée en 1970.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Pas de remarque ?

On est dans le juridisme le plus pur.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Pour bien comprendre, Monsieur Hervo, ce que vous nous proposez ce soir...

M. le Maire

Vous allez faire répéter M. Hervo une deuxième fois ?

Il va en rajouter une couche.

M. Macé

Non, cela va être très court.

M. le Maire

Votre question, oui.

M. Macé

La réponse devrait l'être aussi.

L'ensemble des places de stationnement que nous connaissons sur ce périmètre devient des places de stationnement qui sont dans le domaine privé de la Ville, donc tout ce qui est autour du square du 11-novembre-1918, tout ce qui est devant Franprix, toutes les places de stationnement où on a aujourd'hui les bâtiments préfabriqués pour les travaux de l'immeuble de bureaux. Est-ce bien ce qu'il faut comprendre que vous proposez ce soir ou n'est-ce pas cela ?

M. le Maire

Ce n'est pas cela.

M. Hervo

Ce n'est pas tout à fait cela.

Ce dont nous parlons ce soir, c'est exclusivement ce qui est dans l'emprise de la parcelle au contour globalement triangulaire...

M. le Maire

Monsieur Hervo, je vous interromps ; on va afficher un plan, ce sera plus simple, car c'est irracontable.

(Projection d'un plan.)

M. Hervo

Nous parlons de la parcelle 519 qui a été transférée du domaine public du Département au domaine public de la Ville, mais sur les zones hachurées en rouge, c'est-à-dire en partie sur les zones de parking où il y a les installations de chantier de la tour et en partie au Sud, sur des parkings à usage exclusif des immeubles appartenant à la SEM de La Garenne-Colombes, il existe des servitudes d'usage et de jouissance exclusifs à usage de parking au bénéfice soit de la copropriété du 71, rue National, soit de la SEM de La Garenne-Colombes rue Pasteur.

Ces éléments de parcelle qui touchent un certain nombre de parkings, juridiquement, doivent rester des parcelles du domaine privé de la Ville. Il faut être juriste pour inventer des choses pareilles ! Cela ne change strictement rien à rien.

M. le Maire

Cela ne change rien.

Pas de remarque ? *(Aucune.)*

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

Comme quoi, quand on ne change rien, tout le monde est pour.

IV - Administration générale

Direction des Ressources Humaines

4.1 - Modification du tableau des emplois.

M^{me} Roussillon

Le tableau des emplois est assez conséquent pour ce Conseil.

Tout d'abord, nous avons, suite au changement de filière de trois agents :

- la suppression de deux postes dans la filière technique, à la suite de la demande des agents, d'adjoint technique de 2^{ème} classe à l'accueil de l'Hôtel de Ville et de la piscine ;
- la création de deux postes dans la filière administrative d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ; ils passent donc de la filière technique à la filière administrative ;
- la suppression d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe dans la filière sociale, à la suite de la réussite d'un concours d'auxiliaire de puériculture ; en revanche, on ne crée pas de poste, puisqu'il existe un poste vacant.

Suite à la réussite d'un examen professionnel d'un agent, nous supprimons un poste dans la filière technique de technicien supérieur au service environnement et prévention des risques et on crée un poste dans la filière technique de technicien supérieur chef.

Ensuite, vous avez un certain nombre de suppressions et de créations ; je ne vais pas rentrer dans le détail de ces suppressions et créations qui ont lieu suite aux avancements de grade validés par la Commission Administrative Paritaire. Il s'agit simplement de glissements dans le cadre d'emploi : vous supprimez un poste, créez un poste derrière...

Sachez quand même que la suppression d'un poste dans la filière sportive correspond à un poste à la piscine. Pour la filière sociale, pour l'éducateur principal, c'est à la halte-garderie Aigle. La suppression des deux postes dans la filière médico-sociale concerne la crèche Verdun et la création de deux postes dans la filière médico-sociale pour les auxiliaires de puériculture la crèche des Vallées. Les suppressions de postes dans la filière technique concernent un poste d'adjoint technique à la piscine et un poste au garage ; derrière, on recrée des postes d'adjoint technique principal à Houlgate et l'agent de maîtrise principal au garage.

Ensuite, on supprime trois postes dans la filière administrative d'adjoint administratif de première classe dans les services bâtiments, affaires scolaires et la Direction jeunesse, culture et sports. On recrée trois postes dans la filière administrative bâtiments et scolaires et un poste d'adjoint administratif principal de première classe aux affaires scolaires.

Il s'agit vraiment de glissements d'un poste à l'autre.

Au final, le tout s'équilibre en postes. Si, dans le tableau final, vous avez 13 suppressions et 12 créations, c'est parce que l'auxiliaire de puériculture est passée sur un poste vacant.

M. le Maire

Bravo, Madame Roussillon, pour cet effort !

Des questions ? *(Aucune.)*

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

4.2 - Élus communaux - indemnités de fonction du Maire.

M. le Maire

Le dernier point à l'ordre du jour, mes chers collègues, concerne une proposition que je vous fais.

Vous savez que les élus touchent des indemnités fixées par la loi. Je vous propose, pour une durée d'une année à partir du 1^{er} décembre prochain, c'est-à-dire la semaine prochaine, que l'indemnité du Maire de La Garenne-Colombes, c'est-à-dire votre serviteur, soit diminuée de moitié et passe de 90 à 45 % de l'indice brut, non pas que l'indemnité du Maire soit considérablement importante, vous la connaissez tous, mais parce que je crois que la société a besoin de symboles et aujourd'hui, la crise étant ce qu'elle est, les gens connaissant les difficultés qu'ils ont, pendant un an, je vous propose d'adopter cette indemnité divisée par deux.

Je soumets cela à votre vote.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, je voudrais tout d'abord vous remercier de votre appel téléphonique sur ce point pour me faire part de cette question qui a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Évidemment, votre appel téléphonique n'impliquait pas de ne pas intervenir, si besoin est, au niveau du Conseil Municipal. Vous vous en êtes, j'imagine, douté.

Aujourd'hui, vous nous proposez une diminution de moitié de votre indemnité. Pour que tout le monde soit au courant des chiffres - vous parlez de symboles, donc il faut aussi parler des chiffres -, l'indemnité que vous touchez de Maire de La Garenne-Colombes est de 3 200 euros environ - je crois que c'est dans cet ordre d'idée - et vous proposez donc de l'amener à 1 600 euros.

Vous proposez uniquement d'ailleurs une diminution de votre indemnité et pas des autres élus de La Garenne-Colombes.

J'en parle d'autant plus tranquillement qu'un certain nombre de nos collègues, aussi bien de la majorité qui ne sont que conseillers municipaux sans délégation que les conseillers municipaux d'opposition, n'ont pas d'indemnité ; je suis donc très libre d'en parler.

Je rappellerai même que quand nous demandons un certain nombre de documents, pour l'opposition, *a priori*, nous les payons. Je me considère donc comme totalement délié par rapport à un coût de fonction du mandat municipal par rapport au budget de la Ville.

Cette diminution, vous ne l'actez pas et ne la proposez pas pour les autres élus ; je pense que c'est dommage, parce que le symbole aurait certainement été encore plus fort par rapport à votre proposition.

Je rappellerai quand même que vous continuez à toucher d'autres indemnités, parce que je ne voudrais pas que l'on pense qu'avec cette diminution, le Maire de La Garenne-Colombes va avoir des difficultés. Je rappellerai que M. le Maire a une indemnité de vice-président du Conseil général, de vice-président du SIELOM et qu'en plus, comme vous travaillez, vous avez évidemment une rémunération par rapport aux fonctions que vous occupez de chef des urgences à l'hôpital Beaujon à Clichy. Vous êtes dans une situation où vous proposez une diminution uniquement par rapport à cette indemnité ; il serait d'ailleurs peut-être judicieux de proposer au président Devedjian et aux autres vice-présidents du Conseil général d'aller vers cette position au Conseil général ; le symbole serait d'autant plus renforcé par rapport à ce que vous nous proposez ce soir.

En ce qui concerne notre position, elle sera favorable à votre proposition...

M. le Maire

J'ai cru que vous alliez être contre...

M. Macé

Non, mais vous allez voir pourquoi nous sommes pour.

Je rappellerai un chiffre ; je crois que c'est d'ailleurs largement suffisant. Depuis que vous êtes Maire de La Garenne-Colombes, à ce jour, l'enveloppe consacrée aux indemnités des élus a augmenté de près de 80 %. Je crois que c'est plus que correct. Tout salarié de notre pays aurait voulu voir en huit ans de temps une augmentation équivalente de son salaire. Je crois qu'il faut rétablir.

Ce soir, est-ce que vous nous proposez une proposition démagogique ? Je vais reprendre deux expressions que vous avez citées dans ce Conseil Municipal : proposition « *populiste* », voire « *d'extrême droite* », quand vous avez...

(Réactions sur les bancs de la majorité municipale.)

M. le Maire

Laissez parler M. Macé ! C'est très intéressant.

M. Macé

... traité un de nos collègues, Philippe Billard, par rapport à ses propos et quand vous êtes intervenu en réponse à une question de celui-ci en qualifiant cette question de « *populiste* » et « *d'extrême droite* ». Ce ne sont pas mes propos, mais les vôtres ; le compte rendu du Conseil Municipal en atteste.

Vous n'avez pas assisté à cette séance, puisque vous étiez en Afghanistan et justement, Philippe Billard se demandait, sur la continuité du paiement de vos indemnités de Maire, ce qu'il en était. Vous étiez montés sur vos grands chevaux, considérant qu'il était inadmissible qu'un conseiller municipal pose ce type de question. Vous aviez - d'ailleurs, ce n'est pas nouveau dans votre bouche, puisque ce n'est pas la première fois que vous nous traitez de populistes - continué dans ce cadre.

C'est pourquoi je me permettais de reprendre en demandant si c'est bien une proposition démagogique. Je souhaite qu'elle ne le soit pas, mais on peut s'interroger. Est-ce maintenant un coup politique que vous voulez faire par rapport à cette délibération que vous nous proposez ce soir ?

J'aurais tendance à commencer à apporter une première réponse, vu que vous avez été interrogé avant ce Conseil Municipal sur cette proposition, dans le cadre d'une télévision, TV Sénat de mémoire, et vous avez commencé à répondre à une question d'un journaliste sur cette proposition qu'il connaissait déjà avant son vote de ce soir. C'est intéressant ; on pourrait supposer que le coup politique commence à être monté par rapport à cette proposition. Est-ce le fait que vous ayez indiqué aussi par presse interposée votre souhait de conduire la liste de la majorité présidentielle aux prochaines élections européennes qui fait que vous commencez à préparer ce terrain suite à d'autres souhaits de votre part qui, *a priori*, ne sont pas arrivés à maturation par rapport à d'autres propositions de nomination que vous n'avez pas obtenues, *a priori*, à ce jour ?

Je m'interroge sur la finalité, en fin de compte, sous-jacente, derrière ce que vous nous avez dit par rapport au rapport présenté ce soir, étant donné que la presse est au courant de votre proposition avant même son vote. Je suis un peu étonné.

Enfin, vous nous proposez juste une diminution pour une année ; seriez-vous si optimiste que cela que la situation économique de notre pays s'améliore à ce niveau aussi rapidement ? Je crois que, malheureusement, même avec la bonne volonté des uns et des autres et les bonnes volontés mondiales, la crise est réelle et profonde et mettra beaucoup plus de temps qu'une année pour voir une amélioration de la situation de nos concitoyens.

Voilà, Monsieur le Maire !

En tout cas, il y a ce soir une diminution de l'enveloppe globale de l'indemnité des élus. Nous avons à plusieurs reprises dans ce Conseil Municipal, lors du vote des budgets, dénoncé les hausses relativement élevées - plus de 80 % en huit ans - pour ce soir nous réjouissons que vous commencez à diminuer cette enveloppe budgétaire.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que j'avais à vous dire au nom de notre groupe sur votre proposition de diminution de vos indemnités.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Je ne suis pas surpris, ni, au fond, très déçu de ce que vous avez dit, puisque je m'attendais à une réaction de ce genre.

C'est intéressant... Je crois que chacun jugera de la réaction de M. Macé. Elle n'appelle, je crois, aucun commentaire.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais prendre acte de cette proposition. Je trouve que symboliquement, c'est important et que quantitativement, même si ce n'est pas significatif au niveau du budget de la Ville, cela va dans la bonne direction.

Je prends acte d'autant plus que vous assumez cela à titre individuel et n'imposez pas ce choix à l'ensemble des personnes ; je trouve cela effectivement très bien.

Par ailleurs, cela traduit une prise de conscience et je vous félicite pour cette faculté d'adaptation à la situation.

Je voudrais rappeler qu'on avait eu des échanges assez longs, notamment au moment du débat d'orientations budgétaires, début avril, dans lequel j'évoquais le contexte international incertain, et on a eu l'occasion de voir à ce moment-là l'augmentation énorme des taxes locales, que le programme se concentrait autour des dépenses d'investissement et on ne parlait pas de ce qui se passait autour dans cette orientation et que la priorité absolue était d'élaborer collectivement ce Plan Pluriannuel d'Investissement.

10 jours plus tard, au 14 avril, lors de la discussion du budget, je vous avais donné l'impression que j'avais eue que nous continuions à vivre comme si nous étions dans la même situation que l'année dernière. Je rappelais que le montant des augmentations des taxes locales en jeu était de 500 000 euros et je traduisais ces 500 000 euros en disant que c'est une question de choix.

Encore une fois, j'approuve sans réserve votre décision. Je ne sais même pas si j'ai à l'approuver, parce que je pense que c'est quelque chose qui relève plutôt du domaine personnel, mais cette précaution d'économie - vous vous « moquez » au moment de l'avenue Foch en me traitant d'Écossais - qui est à l'œuvre, qui a été, par exemple, illustrée parfaitement par le travail réalisé sur les assurances, doit vraiment être étendue à l'ensemble des postes budgétaires et je pense notamment, dans cette démarche, à vraiment associer l'ensemble du Conseil Municipal pour faire que l'année prochaine, à côté de cette économie d'indemnité pour Les Garennois, d'autres économies s'ajoutent, de telle manière à éviter que l'on vienne ponctionner le portefeuille des Garennois dans ce contexte difficile.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Nous allons passer au vote...

Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Contrairement à vous, Monsieur le Maire, je suis assez surprise par la position du PS et du PC, car, franchement, je pensais que vous alliez défendre bec et ongles le principe que tout travail mérite salaire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Vous avez la voix de l'avocat en droit du travail !

(Rires.)

Tout travail mérite salaire, mais on est dans le symbolisme et M. Conway l'a tout à fait bien remarqué. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Conway, j'aimerais que ce soit significatif au niveau du budget de la Ville parce qu'à l'inverse, vous voyez ce que je veux dire, ça l'est moins.

M. Conway

On sent bien là, avec les remarques de M. Hervo ces dernières séances...

M. le Maire

Vous êtes dans votre rôle.

M. Conway

Maintenant, on est en phase sur le fait de maîtriser le budget.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway, pour cette leçon de morale politique et économique.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Finalement, vous êtes pour ? Je comprends que le PS ait des difficultés pour organiser les votes...

(Rires.)

Vous êtes donc pour, même si vous trouvez cela démagogique ; vous êtes donc pour les mesures démagogiques.

Qui s'abstient ? Personnellement, je ne prends pas part au vote, pour les raisons que vous imaginez.

Qui est pour ? 34 voix

34 voix pour : Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

M. Juvin ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Je ne prends pas part au vote parce que cela me concerne. L'idée est de ne pas prendre part au vote des situations qui me concernent personnellement.

V - Divers

5.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2008/175 : Hébergement et maintenance de l'application CIDO.

N° 2008/176 : ANNULE.

N° 2008/177 : Marché à procédure adaptée : travaux de conception, d'exécution, d'impression, de façonnage et de routage du magazine municipal mensuel d'informations de la Ville de La Garenne-Colombes. Lot 1 : conception et exécution.

N° 2008/178 : Marché à procédure adaptée : travaux de conception, d'exécution, d'impression, de façonnage et de routage du magazine municipal mensuel d'informations de la Ville de La Garenne-Colombes. Lot 2 : impression, façonnage et livraison.

N° 2008/179 : ANNULE.

N° 2008/180 : Fixation du prix du vin et de la bière à la cafétéria.

N° 2008/181 : Fourniture, création et pose de décors de Noël dans différents sites de la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2008/182 : Fourniture et pose de traversées décoratives pour les fêtes de Noël en sapin naturel et sapins avec décorations pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2008/183 : Fourniture et livraison du papier de reprographie et d'impression pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2008/184 : Acquisition de la cuisine équipée de l'appartement de deux pièces (lot 27) dépendant de la copropriété sise 50, rue du Château.

N° 2008/185 : Contrat avec la Compagnie Essaion pour la fête de Noël de la crèche Sartoris.

N° 2008/186 : Contrat avec la compagnie EOS pour la fête de Noël des haltes-garderies.

N° 2008/187 : Revue de presse électronique hebdomadaire.

N° 2008/188 : Construction de la médiathèque 20-22, rue de Châteaudun - Attribution du lot carrelage-pierre.

N° 2008/189 : Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel Adagio.

N° 2008/190 : Marché à procédure adaptée - Mise en œuvre du nouveau site internet de la Ville.

N° 2008/191 : Réaménagement du CTM à Bezons - Attribution du lot 4 « *menuiseries intérieures* ».

M. le Maire

Avez-vous des questions particulières ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Concernant la décision 175, « *hébergement et maintenance de l'application CIDO* » ?

M. le Maire

Il s'agit d'une application qui nous permet de tenir une base de données des commerces de la ville, un suivi géographique des différentes activités commerciales, des locaux disponibles ; c'est un outil d'aide au commerce.

M. Conway

J'émet vraiment des doutes sur la pertinence de ce logiciel, parce que, plusieurs fois, des personnes ont dit ne pas pouvoir identifier facilement quelles sont les activités disponibles. Je prends juste un exemple : c'est une recherche par mot-clef et non avec un menu déroulant.

M. le Maire

Dans cette application ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

L'avez-vous utilisée ?

M. Conway

Non, mais si c'est le service de développement économique de la Ville sur le portail et le site internet...

M. le Maire

Non, c'est une nouvelle application.

M. Conway

D'après ce que j'avais lu, c'était quelque chose d'existant.

M. le Maire

Ah oui ? Ce n'est pas l'extension de la nouvelle version ?

Monsieur de Boutray ?

M. de Boutray

Effectivement, cette base de données a commencé à être initialisée il y a une bonne année à peu près ; on a fait une cartographie complète du tissu commercial de la ville, avec les implantations, les activités, les prix, les surfaces, etc.

On propose au travers de cette décision, tous les ans, d'adhérer à un système qui nous permettra de la mettre à jour tous les mois ou tous les deux mois, de façon à ce que nous soyons capables d'identifier les commerces disponibles lorsque nous avons des demandes.

Le projet est donc de faire vivre cette base de données qui, aujourd'hui, existe déjà ; la cartographie existe. Si vous vous rapprochez du service développement économique, elle existe ; le tout, c'est de la faire vivre.

M. Conway

Cela veut-il dire que le côté visible sur le site internet de la ville va changer ?

M. de Boutray

Non, pour l'instant, il n'y a pas de lien entre cette base de données et le site internet. Je crois qu'on est en train de travailler sur une application qui permettrait de mettre les deux systèmes en lien.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres remarques ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur la décision 177, pourriez-vous nous indiquer, si vous êtes en possession de ces éléments, quel était le montant de l'ancien marché sur le lot 1 « *conception et exécution* » ?

M. le Maire

L'administration sait-elle répondre ? C'est moins cher ou plus cher ?

M. Lieberherr

C'est moins cher.

M. le Maire

C'est moins cher aujourd'hui, mais je ne saurais vous dire de combien on a fait une économie. On a fait une économie.

M. Macé

Faut-il comprendre que le lot 1 « *conception* » revient à confier à cette société la mise en page du futur bulletin municipal ?

M. le Maire

Création de la charte graphique, la maquette, conseil éditorial, gestion d'une partie de la rédaction, direction artistique, mise en page, retouches, corrections ; la gestion d'une partie de la rédaction est une nouveauté.

De la même manière, je pense qu'il peut nous être encore nécessaire d'avoir quelques pages à écrire. Il faudra probablement qu'on ait une aide rédactionnelle, quelques pages supplémentaires, à la marge, et il faudra que l'on trouve des professionnels de la chose.

On n'est pas tout à fait sur la même offre que l'année dernière.

M. Macé

Cela voudrait dire, par rapport à ce qu'on a pu comprendre sur vos propos tenus en ce qui concerne la Direction de la communication, que cette partie ne se ferait pas en interne et serait toujours confiée à l'extérieur ?

M. le Maire

Non, pas du tout, c'est mixte. Pour la rédaction, une partie rédigée ici et une partie rédigée là-bas.

M. Macé

J'aurai évidemment la même question, mais je pense que je vais obtenir, pour l'instant, la même réponse, sur la décision 178 par rapport au montant antérieur. M. Lieberherr, je pense, m'adressera l'information.

En ce qui concerne la décision 180, nous sommes un peu étonnés que des boissons alcoolisées soient vendues à la cafétéria de l'Hôtel de Ville. Ne faudrait-il pas aller plutôt dans un sens de non-vente d'alcool dans ce type de lieu.

M. le Maire

C'est la proposition que vous faites au Conseil de supprimer le vin à la cafétéria ?

M. Macé

Pourquoi pas soumettre cela et en parler au CTP ?

M. le Maire

Vous souhaiteriez, éventuellement, qu'on propose au CTP la suppression du vin ?

M. Macé

Oui, et certainement en parler aussi au médecin du travail.

M. le Maire

On pourra faire la proposition au CTP de supprimer le vin.

M. Macé

Comme dans beaucoup de cantines.

M. le Maire

Je n'en bois pas alors...

M. Macé

Moi non plus.

M. le Maire

Tant qu'il y a du Coca et de l'eau !

M^{me} Roussillon

Le point a été présenté en CTP.

M. Macé

Comme nous avons de nouveaux représentants du personnel, peut-être que cela peut être de nouveau abordé.

En ce qui concerne la décision 184, au-delà des 2 000 euros pour l'acquisition de la cuisine, sait-on maintenant - vous nous avez dit que, normalement, on pourrait avoir cette information - à qui ce logement a été loué ?

M. le Maire

On les a sûrement, mais je ne les connais pas.

M. Macé

Vous nous les donnerez sur les deux logements...

M. le Maire

D'après M. Lieberherr, il y a M^{me} le directeur de la police et M. le directeur de la communication.

M. Macé

Je vous remercie.

M. le Maire

Vous pourrez faire un tract disant que le directeur de la police est logé et que c'est scandaleux ; le directeur de la communication, c'est encore plus scandaleux.

M. Macé

Vous pouvez peut-être nous le préparer !

M. le Maire

Je vous fais confiance ! Sur les tracts limites, vous savez faire !

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais une question concernant la décision 187.

Il s'agit d'une petite somme, 8 000 ou 9 000 euros, mais cela représente 50 % de l'économie sur votre indemnité ; c'est quelque chose qu'on peut avoir d'une manière tout à fait gratuite par des surveillances électroniques Google...

M. le Maire

Là, vous me posez une question piège, mais si on peut passer de 8 000 à zéro, je veux bien, bien entendu !

Merci.

D'autres questions ? (*Aucune.*)

Formidable ! On a fait beaucoup d'économies ce soir !

5.2 - Questions orales.

M. le Maire

Avant les questions orales, mais il n'y en a pas, je voulais, mes chers collègues, vous présenter M. Nicolas Chu*, qui est le nouveau responsable de l'état civil et de l'accueil. Nous vous souhaitons la bienvenue, mais cela fait déjà plusieurs semaines que vous travaillez à la mairie. M. Chu* nous vient de la très belle ville, chanceuse parce que bénéficiaire d'un casino, d'Enghien-les-Bains.

(*Applaudissements.*)

Bienvenue, Monsieur Chu* !

Mes chers collègues, la prochaine réunion se tiendra le 17 décembre. Les courses de Noël seront faites, je l'espère. Ainsi, vous pourrez venir l'esprit libre au Conseil Municipal de La Garenne-Colombes.

Bonne soirée à tous !

La séance est levée à 20 heures 04.